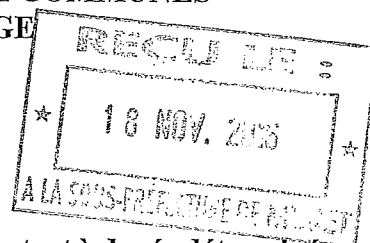


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**



N° 106/2016

**OBJET : Ouverture de 9 postes d'adjoint d'animation en contrat à durée déterminée pour le centre de loisirs Louis Souillès – Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe – échelon 1 – Filière animation - Année 2017**

**L'an deux mille seize et le 08 novembre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS :** M. PACHER René, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETS Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS :** Mme TEISSIER Joëlle à Mme BARRE Nadine  
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette  
M. VANDEN BIL Marc à M. CAZAJUS Joël  
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean Claude

**ABSENTS EXCUSES :** M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, M. POURRINET Jacques, M. COUZIER Jean Jacques,

**ABSENTS NON EXCUSES :** Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. ADER Jean Jacques, M. DELCASSE Jean,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur PASQUET Wilfrid été nommé secrétaire de séance**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n° 20/2014 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2014 par laquelle l'Assemblée Délibérante autorise le recrutement d'agents non titulaires,

**Vu** l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 (ex-article 3 alinéa 1<sup>er</sup>) modifié, autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Président rappelle que l'Association Louis Souillès avait pour principe chaque année de renforcer l'équipe permanente par l'emploi de salariés en contrat à durée déterminée.

Lors du transfert du personnel de l'Association Louis Souillès au profit de la Communauté de Communes, les salariés en contrat à durée déterminée avaient des contrats en cours dont la date butoir était au 31 décembre 2014.

Pour l'année 2016, la délibération n°129/2015 approuvée au Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 avait permis le recrutement de 7 agents en CDD lissés sur l'année 2016 ;

Compte tenu des besoins identifiés au sein du l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Auterive,

Monsieur le Président propose de recruter 9 agents en contrat à durée déterminée pour l'année 2017, et ce répartis comme suit :

- 5 postes en CDD lissés du 2 janvier 2017 au 24 décembre 2017 sur un volume horaire de 17h30
- 4 postes en CDD en accroissement temporaire d'activité
  - o Un poste scindé en trois sous-contrats : du 2 janvier 2017 au 10 février 2017 pour un volume horaire de 15h; du 20 février 2017 au 04 août 2017 pour un volume horaire de 17h; du 14 août 2017 au 20 décembre 2017 pour un volume horaire de 17h
  - o Un poste scindé en trois sous-contrats : du 2 janvier 2017 au 7 avril 2017 pour un volume horaire de 16h; du 18 avril 2017 au 27 octobre 2017 pour un volume horaire de 19h; du 6 novembre 2017 au 20 décembre 2017 pour un volume horaire de 8h
  - o Un poste scindé en trois sous-contrats : du 2 janvier 2017 au 1er février 2017 pour un volume horaire de 10h; du 13 février 2017 au 28 juillet 2017 pour un volume horaire de 17h; du 7 août 2017 au 20 décembre 2017 pour un volume horaire de 18h
  - o Un poste en remplacement de congé maternité scindé en deux sous-contrats : du 2 janvier 2017 au 28 juillet 2017 pour un volume horaire de 16h; du 14 août 2017 au 20 décembre 2017 pour un volume horaire de 19h

En ce sens, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée l'ouverture des 9 postes correspondants.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** l'ouverture des 9 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon, filière animation, pour les durées explicitées ci-dessus
- **Mandate** Monsieur le Président, à toute fin d'engagement de la procédure correspondante aux conditions ci-dessus définies ;
- **Mandate** ce dernier à toute fin de réservation des crédits budgétaires correspondante au budget général 2017
- **Autorise** Monsieur le Receveur des Finances à procéder au virement de crédits nécessaires au recrutement de cet agent.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS

